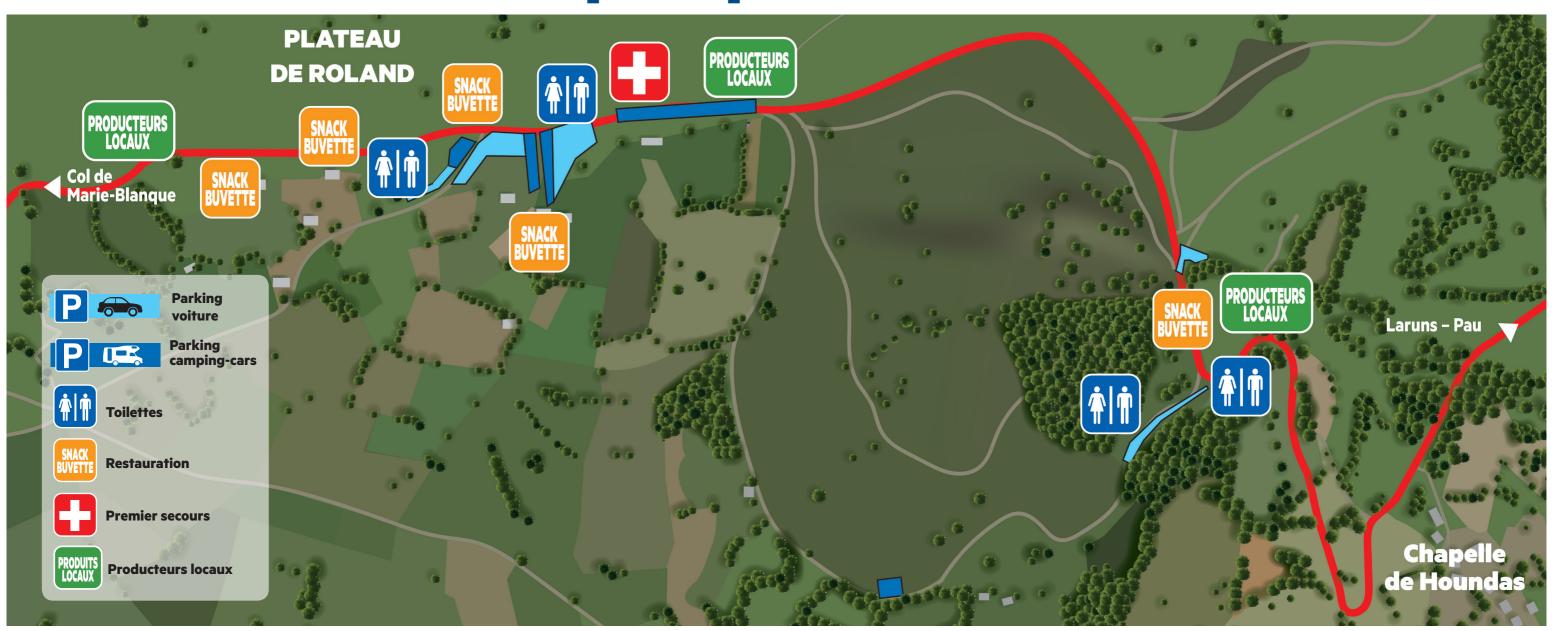
Informations pratiques : Plateau du Bénou



<u>ARRÊTÉ</u>

Le Syndic de la Commission Syndicale de BIELLE-BILHÈRES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5222-2,

Considérant que le Tour de France va passer le 6 septembre 2020 sur la route départementale n°D294, qui traverse le Plateau du Benou, géré par la Commission Syndicale de Bielle et de

Considérant que la manifestation va générer une forte affluence qui nécessite d'encadrer le stationnement des véhicules sur le site.

ARRÊTE

Article 1er: A l'occasion du Tour de France le 6 septembre 2020, les véhicules souhaitant accéder au plateau du Benou devront stationner dans le périmètre délimité en bleu sur les plans joints au présent arrêté et constitué des terrains indivis cadastrés sur Bilhères section B n°564 et section C n°9, n°16, n°26, n°27, n°30.

Tout stationnement en dehors de ce périmètre est interdit

Article 2 : Il est rappelé que le camping et le caravanage sont interdits sur le site.

Article 3 : Une signalisation adaptée sera mise en place pour permettre l'exécution du présent

Article 4 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché au siège de la Commission et sur place,

- Monsieur le Sous-Préfet pour l'arrondissement d'Oloron-Sainte-Marie,
- Monsieur le Maire de BIELLE, Monsieur le Maire de BILHÈRES,
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Laruns,

Fait à Bielle Le 14 août 2020.

> Le Syndic. Jean Montoulieu

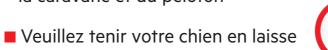


CONSIGNES:

■ Ne vous approchez pas trop près du peloton. Vous risqueriez de faire chuter les coureurs ou de vous blesser



■ Surveillez et protégez vos enfants au passage de la caravane et du peloton





Zone d'estive : ne vous approchez pas des animaux



■ DANGER:

Ne vous approchez pas des clôtures électriques



■ Camping sauvage interdit



CONSIGNES COVID:

■ N'oubliez pas votre masque!









INFOS SUR LA CIRCULATION:

définis sur cette carte (arrêté ci-joint)

■ Après le passage du Tour de France :

Bielle et le Col.

Escot et le Col.

Stationnement interdit en dehors des espaces

- du Plateau du Bénou à Escot sera fermée du vendredi

4 septembre 23h30 au dimanche 6 septembre 17h30.

(sauf accès riverain dans les horaires hors course).

- de Bielle au plateau du Bénou, la circulation sera fermée du

samedi 5 septembre 22h au dimanche 6 septembre 17h30

- Evacuation vers Bielle pour les personnes stationnées entre

- Evacuation vers Escot pour les personnes stationnées entre





ARRIVÉE - 6 SEPTEMBRE 2020





























■ RD 294:

